

Fiche programme

E-Rare / EJP RD
Rare Diseases**Infos clés (appel 2019) :****BUDGET** : 3.1 M€

Financier : ANR et FFRD

Financement : **250 K€**
maximum **par partenaire**
français, 300 K€ si
coordonateur**DUREE** : 3 ans maximum**DEPOT RÉCURRENT** (1 fois par an) : **en 2 étapes** (février : pré-proposition / juin : proposition complète)**SUBSISTE DANS HORIZON EUROPE** : *en discussion***Description générale :**

L'ERA-Net E-Rare (Cofund), inclut dans le programme-cadre Horizon 2020, met en œuvre des appels communs transnationaux pour des projets de recherche sur les **maladies rares**. L'actuel programme E-Rare 3 (2014-2019) a pour but de renforcer la coopération transnationale en s'appuyant sur l'expérience passée des E-Rare 1 et 2.

L'appel à projets JTC2019 est mis en place pour la première fois dans le cadre du *Programme Européen Conjoint sur les Maladies Rares (EJP RD)*.

Il vise à développer des collaborations transnationales sur des projets de recherche interdisciplinaire traitant des maladies rares qui touchent moins de 5 personnes sur 10 000 selon la définition européenne, en prenant en compte au moins un des domaines suivants :

1. Recherche pour **accélérer le diagnostic**
2. Recherche pour **explorer la progression de la maladie et ses mécanismes**

Attention, certaines maladies spécifiques sont exclues de cet appel à projet.

Conditions d'éligibilité (appel 2019) :**Entités éligibles :**

Secteur académique (Université, établissement d'enseignement supérieur, organisme de recherche public...), Secteur clinique (**hôpitaux et autres établissements de santé**), secteur privé (entreprises de toute taille).

Consortium : **entre 4 et 6 partenaires** de pays différents éligibles au programme (cf. liste dans le texte de l'appel) :

- Pas plus de 2 partenaires issus d'un même pays
- Pas plus de 2 partenaires additionnels assurant leur financement par d'autres sources
- Un consortium impliquant un ou deux partenaires originaires de pays sous-représentés (*Hongrie, Lituanie, Estonie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Turquie*) peuvent augmenter le nombre de partenaires éligibles à 8.

Conditions de financement pour la France (appel 2019) :

Chaque entité éligible est financée par une agence de son pays ; par conséquent, les règles financières diffèrent d'un pays à l'autre

Coûts directs éligibles : **personnel en contrat temporaire, petit équipement, missions, consommables et animaux**, sous-traitance (max. 50% du financement demandé par partenaire)

Coûts indirects éligibles (frais de gestion) : **8% des coûts directs éligibles pour les organismes de recherche public** ; 68% des frais de personnel + 7% des autres coûts directs éligibles pour les autres organismes (non public)

Taux de financement : **100% des coûts additionnels** pour les universités, EPST, EPIC, **hôpitaux**, organisme de recherche public ; 30% pour les entreprises ; 45% pour les PME

Critères et étapes d'évaluation :

- Trois critères principaux : Excellence, Impact, Implémentation.
- Procédure en 2 phases pour les pré-propositions et propositions complètes :
 1. Examen au niveau national ou transnational (CSC)
 2. Examen international par des experts scientifiques indépendants (SEC)
- Le CSC donnera la recommandation finale aux organisations de financement nationales sur les propositions à financer, sur la base de la liste de classement final fournie par la SEC.

Conditions de soumission :

Soumission sur un portail en ligne

Dossier en anglais

Dépôt en 2 étapes

Le coordinateur, s'il est français, doit appartenir à un organisme de recherche public.

Informations complémentaires :

Contact ANR :

Florence Guillot

Phone: 33 (0) 1 78 09 80 01

Email: florence.guillot@anr.fr